



Marston le 22 avril 2020, la Municipalité tient à informer sa population qu'elle suit de près l'évolution de la situation relativement à la pandémie du Coronavirus (COVID 19) et qu'elle se conformera aux directives et aux recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Le bureau de la municipalité est fermé au public. Nous demeurons accessibles selon l'horaire régulier par téléphone au 819-583-0435 ou par courriel à dg@munmarston.qc.ca ou secretariat@munmarston.qc.ca. Pour rejoindre l'inspectrice en bâtiment vous pouvez lui laisser un message au 819-583-0435 poste 103 ou un courriel à inspbat@munmarston.qc.ca et elle vous répondra le jeudi.

Message de la Sûreté du Québec

Dans le but de faire diminuer la charge d'appel concernant le COVID-19 à la Sûreté du Québec, voici un lien ci-dessous pour avoir les informations.

<https://www.facebook.com/policesureteduquebec/videos/250518022651152/?d=null&vh=e>

Réseau BIBLIO de l'Estrie

En ces temps de confinement, il demeure important que la bibliothèque puisse garder le contact avec ses abonnés et les citoyens de la municipalité. Aussi, le Réseau BIBLIO de l'Estrie a mis en place un nouvel outil de communication pour combler ce besoin : Reponseatout



Les personnes désirant poser une question ou avoir de l'information en lien avec les services de la bibliothèque pourront le faire via cette plateforme, qui sera disponible sur le site Web du Réseau BIBLIO de l'Estrie, ainsi que dans les différents médias sociaux.

Collecte des déchets, recyclage

La collecte des déchets et du recyclage est maintenue. Nous vous rappelons que les heures habituelles de collecte peuvent être modifiées et qu'en conséquence, les citoyens doivent avancer leurs bacs près de la rue la veille de la collecte et les conserver à la rue tant que le camion n'est pas passé, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Il est possible que la journée ne soit pas la même qu'à l'habitude (ex. mardi devient mercredi). Donc les citoyens sont invités à laisser les bacs jusqu'à ce que le camion soit passé. Il s'agit d'une situation non souhaitable, mais qui peut potentiellement survenir.

Collecte des gros encombrants

Pour la Municipalité de Marston, la collecte des gros encombrants est prévue pour le jeudi 7 mai. Prenez note que les pneus ne sont pas ramassés, chaque propriétaire doit se rendre chez SLM situé à Frontenac pour y déposer ses pneus.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Vous comprendrez qu'étant donné les manipulations demandées dans l'opération de la collecte des RDD, qui devait débiter en mai, celle-ci sera reportée. Une communication ultérieure vous sera envoyée.

Boue de fosses septiques

Depuis le 26 mars et jusqu'au 6 mai, le service de collecte d'urgence est disponible. La MRC est en contact avec l'entrepreneur qui prend les mesures d'hygiène nécessaires pour ses employés, étant donné que la matière dont il est question est potentiellement contaminée. Nous invitons les citoyens à ne pas entrer en contact direct avec le camionneur.

Il n'y aura pas non plus d'accroche-porte laissée à la résidence afin d'éviter au maximum la contamination.

Le calendrier de la saison 2020 de la collecte des boues de fosses septiques est maintenu puisqu'il s'agit d'un service essentiel. Pour la Municipalité de Marston, la collecte est prévue du 6 au 15 mai.

Nous savons déjà que pour les résidences saisonnières, il y a une problématique actuellement (éviter de voyager entre les régions). C'est pourquoi ces propriétaires recevront une lettre à leur adresse de résidence principale afin de leur demander s'ils sont en mesure de rendre accessible leur installation pour assurer la vidange.

Terrain OTJ (parc municipal)

L'accès au terrain des loisirs et les modules de jeux sont interdits au public pour une période indéterminée.

Chasse et pêche

Alors que les dates pour l'ouverture des saisons de chasse et pêche sont maintenues, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, tient à rappeler les interdictions gouvernementales que les amateurs de chasse et de pêche seront tenus de respecter. Ainsi, ils devront se conformer en tout temps aux directives et recommandations de la Direction nationale de la santé publique visant à endiguer l'épidémie de COVID-19, notamment :

- **Éviter de se déplacer d'une région ou d'une ville à l'autre**, sauf en cas de nécessité. Les déplacements en lien avec les loisirs ne sont pas considérés « nécessaires ».
- Interdiction de se rassembler à l'intérieur ou à l'extérieur;
- Il importe également de respecter en tout temps les mesures de distanciations sociales, soit de maintenir une distance physique de 2 mètres entre les personnes;
- Rappelons également qu'il est interdit de tenir des rassemblements tant à l'intérieur des propriétés qu'à l'extérieur sur les terrains tant publics que privés.

Aussi, avant de vous rendre dans tout territoire public, assurez-vous que **les organismes gestionnaires permettent toujours l'accès aux infrastructures accessoires. (ex. : descente de bateau)**

Interdiction de faire des feux

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a décidé d'interdire de faire des feux à ciel ouvert en forêts ou à proximité, et cela afin de préserver la capacité opérationnelle de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et des services incendies en cette période de pandémie.

Si vous possédez un foyer muni d'un pare-étincelles disposé sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue ou en gravier, vous pouvez continuer à profiter de la chaleur d'un bon feu de foyer, et ce, même lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert.

Confinement et distanciation sociale

En terminant, nous vous rappelons l'importance de ne pas relâcher les efforts collectifs et de respecter les consignes de confinement et de distanciation sociale. Une phase décisive pour freiner la propagation et sauver des vies.

- 30 -

Source : **Francine Veilleux**, directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Marston
Téléphone : 819-583-0435 poste 101
Courriel : dg@munmarston.qc.ca
Site web: www.munmarston.qc.ca

Ensemble, nous pouvons arrêter le virus ... et la **violence**.

Le confinement rend la violence plus difficile à voir, mais elle est plus présente que jamais pour les femmes et les enfants qui la subissent.

Vous voyez ou entendez quelque chose qui ressemble à de la **violence conjugale ou familiale** ?

Appelez le 911.

Le **coronavirus** c'est l'affaire de toutes et tous.
La **violence conjugale et familiale** aussi !

Urgence : 911

Aide et références 24/7 :

SOS violence conjugale : 1 (800) 363-9010

Prévention suicide : 1 (866) 277-3553

Tel-jeunes : 1 (800) 263-2266

Autres ressources :

